



5 Km et 10 Km de Bel Air - Salonais 2026

Règlement de course



A. Lieu, date et nature de la compétition

La manifestation sportive « 5 Km et 10 Km de Bel Air - Salonais 2026 » se déroulera le Dimanche 1 février 2026, sur le territoire de la commune Salon de Provence (13300) avec le Départ et l'Arrivée, Chemin de la chapelle 13300 Salon de Provence.

Le 5 Km et le 10 Km ont un Label BRONZE pour l'édition 2025 donc Qualificatif aux Championnats de France 2026.

a – Epreuves et Horaires

EPREUVES	DATE & HORAIRE	LIEU DE DEPART & ARRIVEE	TARIFS	CATEGORIES
Courses Enfant	1 février 2026 9h35	Chemin de la chapelle 13300 Salon de Provence	Gratuit Inscription sur place	Né-e entre 2013 et 2019
5 Km	1 février 2026 9h30	Chemin de la chapelle 13300 Salon de Provence	Jusqu'au 18 janvier 10€ Licenciés FFA 13€ Non Licenciés FFA Jusqu'au 1 février 14€ Licenciés FFA 17€ Non Licenciés FFA	A partir de Minime U16 (né-e en 2012 et avant)
10 Km	1 février 2021 10h30	Chemin de la chapelle 13300 Salon de Provence	Jusqu'au 18 janvier 13€ Licenciés FFA 16€ Non Licenciés FFA Jusqu'au 1 février 17€ Licenciés FFA 20€ Non Licenciés FFA	A partir de Cadet U18 (né-e en 2010 et avant)

b – Horaires et lieux des retraits des dossards :

Les dossards pourront être retirés, **sur présentation d'une pièce d'identité (obligatoire)** :

- Au siège du club ACS : Rue capitaine Guilbert 13300 Salon de Provence le samedi 31 janvier 2026 de 15h00 à 18h00
- Sur la zone de Départ : Chemin de la chapelle 13300 Salon de Provence seulement le Dimanche 1 février 2026 de 8h00 à 10h15

B. Organisateur

Les 5 Km et 10 Km de Bel Air - Salonais sont organisés par le Athlétic Club Salonais (ACS).

Contact Direction de Réunion : Pierre ALETTI

Contact Direction de Compétition : Patrick AVILES

Site internet : <http://acsalon.free.fr>

Page Facebook : <https://www.facebook.com/AthleticClubSalois>

C. Conditions de participation

La participation à la manifestation est conditionnée à :

a – Catégories d'âges :

Les compétiteurs doivent être au minimum de la catégorie :

- 5 Km : A partir de Minime U16 (né-e en 2012 et avant)
- 10 Km : A partir de Cadet U18 (né-e en 2010 et avant)
- Courses Enfant : né-e entre 2013 et 2019

b – Certificat médical/licence :

Conformément à Règlementation FFA, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- soit d'une licence Athlétisme Compétition, Athlétisme Entreprise, Athlétisme Running ou d'un Pass' j'aime courir, délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes : Fédération des clubs de la défense (FCD), Fédération française du sport adapté (FFSA), Fédération française handisport (FFH), Fédération sportive de la police nationale (FSPN), Fédération sportive des ASPTT, Fédération sportive et culturelle de France (FSCF), Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT), Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP);
- soit pour le majeur ; un Parcours Prévention Santé (PPS) datant de moins de 3 mois (établi après le 1/11/25) . Pour réaliser votre PPS voir <https://pps.athle.fr/PPS>.

Pour le mineur ; un questionnaire santé et une autorisation parentale

- Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à la WA, doivent fournir un Parcours Prévention Santé (PPS) datant de moins de 3 mois (établi après le 1/11/25) . Pour réaliser votre PPS voir <https://pps.athle.fr/PPS>

c - Droit d'inscription :

Le droit d'inscription est de :

5 Km :

Jusqu'au 18 janvier, 10€ Licenciés FFA - 13€ Non Licenciés FFA

Jusqu'au 1 février, 14€ Licenciés FFA - 17€ Non Licenciés FFA

10 Km :

Jusqu'au 18 janvier, 13€ Licenciés FFA - 17€ Non Licenciés FFA

Jusqu'au 1 février, 16€ Licenciés FFA - 20€ Non Licenciés FFA

- Courses Enfant : Gratuit

Pas de classement et Inscription sur place

Inclus dans la participation aux épreuves, 5 Km et 10 Km, le cadeau de bienvenue, des rafraichissements sur les parcours et le ravitaillement à l'Arrivée.

d – Inscriptions :

L'ouverture des inscriptions le 1 octobre 2025 à 12h sur le site de notre partenaire SPORTS'N CONNECT : sportsnconnect.com .

La clôture des inscriptions est fixée :

- Inscriptions en ligne au plus tard le jeudi 29 janvier 2026 à 23h59.
- Pas d'inscription sur place le jour des courses

Inscription sur place pour les Courses Enfant.

e – Athlètes handisport :

Les joëlettes :

La participation des Joëlettes est autorisée sous réserve que celles-ci soient positionnées, au départ, à l'arrière des concurrents, et que le nombre d'accompagnateurs soit limité à 6. Affectation d'une seule puce pour le groupe sur la joëlette. Les accompagnateurs sont inscrits à la course de manière classique et devront préciser qu'ils accompagnent une joëlette. Pour la personne de la joëlette : il convient de fournir un certificat médical permettant de valider médicalement parlant que la personne peut, sans difficulté particulière, participer à la durée et aux conditions météorologiques de l'épreuve

f – Mineur :

Les athlètes mineurs, non licenciés, doivent être en possession d'un questionnaire de santé renseigné et d'une autorisation parentale de participation.

g – Dossard

L'athlète doit porter visiblement sur l'avant du corps, pendant la totalité de la compétition, le dossard fourni par l'organisation.

Dossards préférentiels (SAS) : Ils sont attribués uniquement sur justificatif d'une performance, datant de moins de 3 ans, transmis lors de l'inscription

SAS Elite :

5 km Masculin : < 15 mn Féminin : < 17 mn

10 km Masculin : < 32 mn Féminin : < 37 mn

SAS 1 :

5 km Masculin : < 17 mn Féminin : < 20 mn

10 km Masculin : < 35 mn Féminin : < 40 mn

SAS 2 :

5 km Masculin : < 20 mn Féminin : < 25 mn

10 km Masculin : < 40 mn Féminin : < 45 mn

SAS 3 :

5 km Sans référence ou supérieur aux SAS 1 et 2

10 km Sans référence ou supérieur aux SAS 1 et 2

h – Rétractation

Tout engagement est ferme et définitif et donnera pas lieu à remboursement en cas de non-participation.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sans en avertir l'organisateur dans le délai imparti, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

i – Acceptation du présent règlement

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.

D. Assurances

a – Responsabilité civile

La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par une police assurance souscrite auprès de la Fédération Française d'Athlétisme.

b – Assurance dommages corporels

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

E. Règles sportives

La compétition se déroule selon les règles sportives de la FFA.

a – Jury

Le jury est composé d'officiels de la FFA, sous l'autorité d'un ou plusieurs juges-arbitre officiels Running. Les éventuelles réclamations peuvent être faites conformément aux procédures fédérales.

b – Aide aux concurrents

Toute aide extérieure, y-compris ravitaillement hors-zone, est interdite.

c – Suiveurs

Aucun suiveur n'est accepté, sous peine de disqualification.

d – Chronométrage

Le chronométrage est assuré par puces électroniques intégrés au dossard. Le port d'un transducteur ne correspondant à l'identité du porteur entraînera la disqualification du concurrent.

F. Classements et récompenses

a – Classements

- Aux 3 premiers au classement « scratch » Femmes et Hommes sur les 5Km et 10Km
- aux premiers de chaque catégorie FFA. (non cumulable avec le scratch)
- un Challenge "du nombre" cumulé sur les 2 courses : Trophée à la 1ère équipe par addition des places des coureurs arrivés (homme et/ou femme) de chaque équipe.

Classement individuel : en cas d'égalité au temps, arrondi à la seconde, les coureurs seront départagés au 1/10e de seconde.

Pas de classement pour les Courses Enfant

b – récompenses

La cérémonie de récompenses débutera à 10h pour le 5km, 11h30 pour le 10km et immédiatement après l'arrivée du dernier pour les Courses Enfant. Les récompenses ne seront remises qu'aux coureurs présents à la remise des prix, excepté les coureurs retenus pour contrôle anti-dopage. Tous les participants aux courses Enfants seront récompensés.

c – Publication des résultats

Les résultats seront publiés sur le site d'arrivée et sur les sites internet de la course et du prestataire chronométrateur

Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat lors de l'inscription en ligne.

G. Ravitaillement et rafraichissement

Un ravitaillement est prévu à l'Arrivée.

Des postes de rafraichissements seront installés si les conditions météorologiques le justifient.

H. Sécurité et soins

a – Voies utilisées

La compétition se déroule sur des voies totalement ou partiellement fermées à la circulation.

La compétition se déroule sur la voie publique bitumée.

b – Sécurité des concurrents

La sécurité est assurée par un médecin et les Pompiers.

c – Entraide entre concurrents

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.

I. Protection de l'environnement

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors course du concurrent fautif.

Des zone déchets seront mis en place avant et après les postes de rafraichissement.

J. Droit à l'image

Par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

K. Force majeure

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non- respect de ces consignes, entraînera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

L. Annulation

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Aucun des frais engagés ne pourra être remboursé aux participants.